

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Article 1 : Proposition commerciale

L'ITES propose des formations inter et intra-entreprises. Les formations inter se déroulent dans les locaux de l'ITES sauf indication contraire. Les formations intra sont réalisées sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe. La formation peut se dérouler dans les locaux de l'entreprise ou à l'ITES. Les frais relatifs à la logistique (location de salle et de matériel, pauses café et déjeuner, déplacement de l'intervenant) demeurent à la charge du client.

Toute demande de prestation fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière et d'un devis. La contractualisation s'effectue par le biais d'une convention de formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

## Article 2 : Objet et champ d'application

L'inscription en formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Les offres de formation inter-entreprises s'entendent toujours sous réserve de la confirmation écrite des places disponibles par l'ITES. Dans le cas où une session serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, l'ITES s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais. Pour le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant sur le plan pédagogique, l'ITES se réserve le droit d'annuler le stage et de le reprogrammer à des dates ultérieures.

## Article 3 : Durée de validité de la proposition financière

La durée de validité de la proposition financière de l'ITES est indiquée sur le devis.

#### **Article 4 : Tarifs et documents contractuels**

Le prix (non assujéti à la T.V.A) facturé est celui du devis qui sert de base à la contractualisation. Ce prix comprend les coûts pédagogiques et les frais inhérents à la bonne tenue de la formation (salles, reproductions, matériel, déplacements, etc.).

Les prestations de formation au sens de l'article 261, 4, 4°, a du Code général des impôts bénéficient de l'exonération de T.V.A.

#### **Article 5 : Modalités pratiques**

La durée d'une journée de formation est de 7 heures sauf indication contraire sur la proposition pédagogique et financière. Les horaires sont ceux mentionnés dans la convention de formation professionnelle.

#### **Article 6 : Facturation**

Les paiements doivent être reçus au plus tard 30 jours à compter de la date de facturation. Pour les stages se déroulant sur 2 années civiles, une facture est adressée au client au 31 Décembre pour clôture de l'exercice comptable concerné. En cas de non-paiement d'une facture, et après une mise en demeure restée sans effet, l'ITES se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et / ou à venir.

#### **Article 7 : Annulation, report ou abandon de la formation par le client**

L'annulation d'une séance de formation est possible à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant la date de démarrage de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse indiquée dans la proposition pédagogique et financière. En cas d'annulation entre 7 et 15 jours ouvrables avant la date de formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50 % du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 80 % du coût total initial sera facturée au client. En cas d'absence d'informations concernant l'annulation d'une formation, la totalité du coût sera facturée.

La demande de report d'une formation peut être effectuée par le client par demande écrite dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.

En cas d'abandon définitif de la formation, les périodes de formation effectuées sont facturées. Tout arrêt anticipé ouvre le droit au versement d'une indemnité égale à 50 % du prix des prestations non réalisées.

## **Article 8 : Annulation ou report de formation par l'ITES**

L'ITES se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation dans des situations exceptionnelles, sans aucune indemnité versée au client. Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié au client. En cas d'inexécution d'une formation suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'ITES ne pourra être tenu responsable à l'égard du client.

## **Article 9 : Propriété intellectuelle**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction partielle ou totale ne peut être effectuée sans l'autorisation de l'ITES. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## **Article 10 : Protection des données**

Les données personnelles que vous communiquez à l'ITES sont destinées à la gestion et traitement des demandes, constitution, instruction et suivi des dossiers de formation. Elles pourront être diffusées à des tiers chargés de l'exécution de ces missions comme les intervenants non permanents de l'ITES. Elles sont collectées par l'ITES – N°SIRET 775 576 572 00280, responsable du traitement de celles-ci. Nous veillons à ne collecter que des données strictement nécessaires eu égard aux finalités des traitements qui sont mis en œuvre conformément au b) de l'article 6 du Règlement Général sur le Protection des Données Personnelles (RGPD 2016/679 du 27 Avril 2016).

Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur. Notre politique de protection des données s'inscrit dans le respect du Règlement Général sur le Protection des Données Personnelles (RGPD 2016/679 du 27 Avril 2016) entré en vigueur le 25 Mai 2018 qui complète et réforme les anciens textes sur le sujet (loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Directive 95/46/CE).

Le texte s'inscrit dans la logique des délibérations du 14 Avril 2016 (AU-047 à 048), complété par une directive (2016/860) et transposé dans notre législation par la loi du 20 Juin 2019 relative à la protection des données personnelles. Ainsi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à la Directrice de l'ITES, Madame Hélène GUILLAMOT, h.guillamot@ites-formation.com. Toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle l'ITES pourra contacter le demandeur. Ces éléments seront détruits dès vérification de la concordance avec l'identité du demandeur. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez consulter l'intégralité de notre politique de protection des données sur notre site Internet : [www.ites-formation.com](http://www.ites-formation.com)